

J.A. Lausanne

Domaine public

42

Destin d'une raffinerie indépendante: Elle est vendue à la Standard Oil, quand les moyens existent pour la mettre au service du pays

La guerre du pétrole en Suisse, une raffinerie indépendante accablée par la coalition du Cartel des grandes compagnies, le Texas dans la Vallée du Rhône, à l'orient de Villeneuve notre Moyen-Orient, cette épopée locale nous passionnait. Trois fois, dans « Domaine Public », nous avons décrit les péripéties de la bataille.

Fallait-il rester spectateurs ? Après tout, ce n'était que de petits capitalistes italo-suisse s'attaquant don quichottesquement aux chasses gardées du grand capitalisme mondial. Naïfs, nous pensions pourtant qu'il était d'un intérêt primordial pour le pays de défendre l'indépendance de notre ravitaillement en énergie. Nous demandions : que font les cantons romands ? Ils intervenaient à Berne. Hélas, il fallait bien constater qu'ils n'y faisaient pas le poids. Mais pourquoi ne s'engageaient-ils pas plus à fond ? Ils contrôlent des sociétés de production d'électricité pour qui 150 millions (la valeur d'une raffinerie) n'étaient pas hors de prix.

En juin, quelque chose pouvait-il être tenté encore ? Nous l'espérons ; d'abord, nous avons voulu nous renseigner à la source.

M. S. Amon nous recevait. Remontons à cette entrevue. Quel temps faisait-il donc cet été ?

Le baron de Nucingen

M. S. Amon ne correspond pas à l'image-robot d'un manager américain ; pas businessman à lunettes d'écaïlle ; avec ses favoris roux, il a gardé plutôt la prestance d'un banquier balzacien. Il parle des Raffineries avec un calme passionné. C'est pour lui plus qu'une affaire parmi d'autres. La partie est trop grosse : il n'a pas engagé seulement les capitaux qu'il gère, mais beaucoup de lui-même.

Au numéro 4 de la rue de la Paix, le temps était ce jour-là à l'optimisme. Ça ne sentait pas trop le pétrole.

Les atouts

En été 1965, la situation semblait en effet en voie d'assainissement ; les actionnaires retrouvaient l'espoir. Pourquoi ? Dans notre numéro 35 (25 juin) nous en donnions les raisons, qui se résumaient ainsi :

- reprise des prix ; les ventes ne se faisaient plus à perte ;
- la centrale thermique de Chavalon entrant en service ; l'écoulement des huiles lourdes était assuré ;
- des fournitures de pétrole russe garantissaient le ravitaillement (avant qu'elle fût divulguée, nous avions reçu cette information, sans être autorisé à la faire tomber dans le domaine public ; précisons aussi que l'accord négocié devait permettre en échange la vente de machines de fabrication suisse ; ceux qui jouèrent les effrayés se gardèrent de le préciser) ;
- enfin, M. Spühler, avec l'appui du Conseil fédéral, était décidé à remettre de l'ordre sur le marché pétrolier avant tout octroi de nouvelles concessions pour des oléoducs ; il posait deux conditions : 1. Que les compagnies acceptent volontairement de limiter leur approvisionnement par oléoduc afin que le 30 % de notre pétrole passe par Bâle et le Rhin ; 2. Qu'un accord correct soit passé entre les Raffineries du Rhône et le Cartel, mettant fin à l'épreuve de force.

Les illusions

Ces espoirs réels créèrent beaucoup d'illusions. La dernière assemblée des actionnaires des Raffineries du Rhône en fit la démonstration.

Le « Nouvelliste du Rhône » donna de cette séance un compte-rendu complet, résumant les interventions

de chaque actionnaire enthousiaste ; selon le rédacteur, non seulement les difficultés des Raffineries devaient être surmontées, mais du même coup celles de l'agriculture valaisanne !

« La Russie ne pourrait-elle pas, dès l'instant où nos Raffineries du Rhône se serviraient en matière première chez elle, nous acheter les excédents de notre production agricole valaisanne, en compensation. Nos tomates, nos choux-fleurs et autres légumes sans compter nos fruits, seraient certainement les bienvenus pour le pays des grandes steppes » (7 juillet 1965).

D'où cette conclusion :

« On peut donc affirmer, en terminant ce compte-rendu, que jamais aucune société de l'importance des Raffineries du Rhône n'a vu ses actionnaires soutenir avec un tel élan les efforts de nos dirigeants pour redresser une situation que la concurrence voulait désastreuse à son seul profit. »

Si l'on se souvient que cette assemblée entérina un déficit de 9 millions avant amortissement, il faut admettre que l'ardeur au combat était désintéressée. Et pourtant, pour les dirigeants, il n'était déjà plus question de résister à tout prix, mais bien de trouver avec le Cartel du pétrole un accord qui sauvât l'honneur. Le meilleur aurait été d'associer les autres compagnies à l'exploitation tout en conservant une part de production indépendante. M. Amon s'accrochait à cette branche. Mais les faits ont été plus têtus. Pourquoi ?

Faiblesse de l'autorité

Les exhortations de M. Spühler n'ont guère impressionné les grands du pétrole, dont la réaction fut vive. En accordant le 30 juillet 1965 une concession fédérale pour la construction de l'oléoduc de la Shell (des Brenets à Cressier), le Conseil fédéral marqua sa mauvaise humeur devant cette résistance en refusant le droit d'expropriation fédéral ; motif : les sociétés avaient refusé de s'entendre pour limiter volontairement à 70 % les importations de pétrole brut par oléoduc.

On comprend leur refus quand on sait quelles économies étonnantes sont rendues possibles grâce au transport par oléoduc. Voici ce qu'elles représentent, selon une estimation calculée pour 1964 par M. H. Maurer (Archiv für Verkerswissenschaft und Verkehrspolitik, Heft 1, 1965). Transport d'une tonne de pétrole brut, venant du Moyen-Orient.

I. Par le Rhin :	
Fret jusqu'à Rotterdam	Fr. 17.30 par tonne
Transbordement et transport Rotterdam - Bâle	Fr. 21.85 par tonne
Transbordement et transport Bâle - intérieur du pays	Fr. 9.— par tonne
	Fr. 48.15 par tonne
II. Transport par l'oléoduc Marseille - Karlsruhe, avec embranchement sur la Suisse centrale :	
Fret jusqu'à Marseille	Fr. 14.55 par tonne
Oléoduc Marseille - Suisse	Fr. 7.50 par tonne
De la raffinerie au centre de consommation	Fr. 7.60 par tonne
	Fr. 29.65 par tonne

soit une économie de Fr. 18.50 par tonne. Elle est impressionnante. L'essentiel des nouveaux bénéfices des compagnies s'explique actuellement par une meilleure organisation de la distribution... dont ne profitent pas les consommateurs. On comprend mieux alors leur refus d'entendre les appels du Conseil fédéral à leur... bonne volonté !

(Suite page 2)

Bi-mensuel romand
N° 42 11 novembre 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Jean-Jacques Leu
Serge Maret
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 43 sortira de presse le jeudi 21 novembre 1965

Raffineries (suite)

Une autre forme de dumping

Dans la rationalisation de la distribution, il est possible d'améliorer encore le rendement par une répartition du marché interne. Par exemple : les Raffineries du Rhône peuvent avoir un client à Bâle, et inversement une société alémanique peut être appelée à desservir la clientèle d'Aigle. Pour des marchandises de qualité équivalente, il y a double frais de transport. Plutôt que de se laisser grever par ces charges inutiles, les sociétés préfèrent échanger leurs produits. Or, les promoteurs de la Raffinerie de la Suisse centrale, dont notamment Esso et B.P., se sont engagés par accord secret, comme le révèle « Construire », 8 septembre 1965, sous la responsabilité de M. Arnet, à exclure les Raffineries du Rhône de tout arrangement de cette nature.

Si l'on n'oublie pas que Collombey est décentré par rapport aux grands centres de consommation suisses et que le bassin lémanique sera prochainement à portée de la Shell, on doit admettre que, malgré la hausse des prix, la lutte demeurerait inégale.

Le jour où l'on dressera l'historique complet des Raffineries, il faudra rappeler le rôle déterminant de certains cantons alémaniques. Bâle (le port) et Berne (le Lötschberg) réussirent à stopper à Aigle l'oléoduc qui aurait dû être prolongé vers la Suisse allemande et l'Allemagne du Sud. Dès lors, au lieu d'être un relais, Aigle devenait un cul-de-sac ; les frais de distribution en étaient augmentés, la capacité de concurrence diminuée.

Le pétrole russe

L'accord de livraison de pétrole russe ne fut pas passé directement avec les Raffineries, mais négocié par une société assez mystérieuse malgré son titre pompeux : Naphtamondial. En fait, il s'agit d'une société soumise au droit liechtensteinois, avec siège à Vaduz, dès 1958, et bureaux à Zurich à l'Ötenbachgasse ; en son temps, si l'on en croit l'hebdomadaire hambourgeois « Die Zeit » (27 août 1965), elle a dû servir d'intermédiaire pour des livraisons de pétrole russe à la société italienne E.N.I. Contrairement à ce qui fut proclamé, les Russes ne cherchaient pas, en acceptant que les prix soient indexés sur ceux de la concurrence, à relancer le dumping, mais plutôt à profiter de la reprise des prix. Ils savent qu'ils ne sont pas en mesure de désorganiser le commerce pétrolier mondial ; en revanche, ils ont besoin de devises.

Mais surtout, le problème de rendement ne dépendait plus pour les Raffineries essentiellement des prix de livraison ; l'utilisation de toute la capacité de production était encore plus importante. Or, pour exploiter les trois quarts de la raffinerie (soit 1,5 million de tonnes de pétrole), il aurait fallu dans l'immédiat arracher le 20 % du marché suisse ; c'est beaucoup, face à des adversaires aussi décidés. Autrement dit, les Russes permettaient de résoudre les difficultés de ravitaillement, mais non celles d'écoulement.

Les grandes banques

Les Raffineries sont tenues par Italo-Suisse. Or Italo-Suisse est une société financière, c'est-à-dire qu'elle vit du rendement de ses participations. 118,05 millions, soit plus de la moitié de ses actifs, étaient engagés à Collombey (actions : 60 millions ; avances : 58,05). Cette somme ne produisait aucun intérêt. Pour une société financière, c'est grave et même insupportable. Lors du dernier exercice, 1964-1965, les dividendes n'ont pu être distribués que par dissolution de réserves latentes. Ce jeu ne pouvait se renouveler longtemps.

Mais surtout, il importait pour y voir clair de savoir quels liens unissaient Italo-Suisse aux deux grandes banques commerciales qui soutiennent les Raffineries : la Société de Banque Suisse et la Banque Populaire. Or, le renouvellement du Conseil d'administration d'Italo-Suisse a éclairé les observateurs. M. Bandelier, directeur général de la Société de

Banque Suisse, a été nommé président du Conseil d'administration, et M. Jacques Lienhardt, directeur général de la Banque Populaire, vice-président (ils siègent d'ailleurs en commun dans d'autres affaires financières : Basler Handelsbank Beteiligungs- und Finanzgesellschaft ; B.H.B. - Finanzierung, Bâle).

Il est évident que de grandes banques commerciales, qui doivent ménager leurs relations d'affaires dans le monde entier, sont peu armées pour soutenir une lutte avec les plus grandes puissances financières du monde. Elles n'ont pas, soyons-en sûrs, prêché le jusqu'aboutisme.

Tous ceux qui, aujourd'hui, s'inquiètent du sort des « petits actionnaires » ne devraient pas oublier la responsabilité de ces banques. Leurs services ont contribué à la hausse spéculative des actions des Raffineries : alors que les actions de Frisia, la raffinerie indépendante fondée par Migros, en Allemagne, étaient cotées à 60 % de leur valeur nominale quand bien même cette entreprise, réorganisée, travaillait en plein, les actions des Raffineries, elles, étaient cotées à 500 %, avant que la production ait commencé !

Mais plus essentielle encore est la question de savoir si ces banques, qui, aujourd'hui, décrochent, jouent le jeu de leurs propres intérêts ou celui de l'économie suisse. Or il est bien évident qu'elles sauvent leur propre mobilier, exclusivement.

Une défaite

Ajoutons encore l'entente nouvelle qui règne entre Agip et les autres grands ; mais même Total, compagnie française hors trust et gaullienne, est entrée dans le jeu de la coalition avec les autres compagnies.

Telles sont les raisons essentielles qui rendaient la reddition inévitable, même après la fin de la phase la plus aiguë du dumping : frais de distribution alourdis, impossibilité d'utiliser toute la capacité de production, lassitude d'Italo-Suisse et derrière elle des grandes banques, absence de soutien d'une autre société pétrolière (seul Migros voulait vraiment le maintien de l'indépendance des Raffineries), non-intervention des autorités suisses.

Quoi qu'on dise, c'est une défaite de la politique économique suisse. Notre diplomatie est restée passive. Etait-elle vraiment dépourvue de tous moyens pour agir à Rome, afin d'obtenir le soutien de l'E.N.I. ?

Plus grave encore la passivité des collectivités publiques, qui participent à l'exploitation de Chavalon, dont l'importance est égale à celle de la Grande-Dixence ; passivité particulière de l'E.O.S. et des C.F.F. qui, à eux deux, détiennent la majorité des actions de la Chavalon. Désormais, cette grande centrale thermique ne dépendra que d'un seul fournisseur : Esso.

Combien grave encore le fait que des décisions de cette nature échappent à toute information et à tout contrôle. Ainsi notre avenir économique peut être décidé sans que les citoyens soient jugés assez adultes pour être renseignés sur ce qui les intéresse au premier chef.

On mesure le recul de l'esprit collectif par rapport à celui qui animait la génération qui nationalisa les chemins de fer et, partiellement, les ressources de l'énergie hydraulique.

L'esprit d'initiative politique

On pourrait se résigner, se dire que la lutte pour les centrales thermiques est perdue, et qu'il faut désormais se consacrer pleinement à la construction, sous contrôle des collectivités publiques, des centrales nucléaires. Certes, cette prochaine échéance court ; il faut s'y préparer dès maintenant.

Mais même la bataille des Raffineries ne doit pas être considérée comme perdue, tant que la vente n'aura pas été ratifiée. Car des difficultés nombreuses subsistent en ce qui concerne les modalités de rachat. La « National Zeitung » (7 novembre 1965), fort bien renseignée, en fait état. Esso acceptera-t-il de reprendre tous les contrats, y compris les mauvais contrats, des Raffineries ? Et surtout, le grand journal de Bâle, citant les appels du « Die Tat » et du « Nouvelliste du Rhône », demande que « se

rassemblent des forces nationales pour contrer le monopole du pétrole ».

Le rachat par des collectivités publiques (E.O.S., C.F.F., Services industriels de Lausanne, etc.) auxquelles pourraient se joindre Migros, les Coopératives, les cimentiers, n'offrirait pas de difficultés, car il suffirait de racheter à Italo-Suisse sa majorité d'actions et de lui rembourser ses prêts. L'engagement serait de 120 millions. Du même coup, les intérêts des autres actionnaires seraient sauvegardés. Les Raffineries sont viables, malgré tous les obstacles. C'est incontestable et incontesté. Sans chauvinisme nationaliste, on pourrait susciter assez d'enthousiasme chez les consommateurs pour qu'ils soutiennent une raffinerie indépendante suisse, garante du juste prix.

Aussi, tant que rien n'est conclu encore, il faut poser tout haut les questions suivantes :

1. Pourquoi les grandes sociétés électriques, notamment l'E.O.S. qui groupe les Entreprises électriques fribourgeoises, la Compagnie vaudoise d'électricité, les Services industriels de Lausanne et Genève, pourquoi la Société Romande d'Electricité, et les C.F.F. acceptent-ils passivement que Chavalon (l'équivalent de la Grande Dixence), tombe sous la coupe d'un seul fournisseur étranger ?
2. Pourquoi la Confédération n'utilise-t-elle pas tous les moyens en son pouvoir (blocage de la concession pour l'oléoduc du Mittelland, intervention diplomatique à Rome) ?
3. Est-il admissible que les grandes banques commerciales, notamment la Société de Banque Suisse et la Banque Populaire fassent passer leurs intérêts privés avant l'intérêt collectif ?

La semaine de 5 jours à l'école

« L'Educateur » vient de publier un aperçu des résultats de la consultation organisée par la Société pédagogique vaudoise auprès de ses sections sur ce problème controversé.

La généralisation des congés professionnels en fin de semaine pose, en effet, la question de savoir s'il convient ou non de libérer les élèves pour qu'ils bénéficient d'un week-end entier en famille.

Les parents aisés semblent favorables à l'introduction de la semaine de 5 jours à l'école. Evasion à la campagne, à la montagne. Bon vent, se disent-ils. Par contre, les parents qui n'ont pas l'occasion de partir sont réticents. On les comprend : surcroît d'occupations domestiques au moment où il faut récupérer ses forces ; ou alors les enfants sans activités définies si ce n'est la contemplation passive de programmes TV qu'on ne manquerait pas d'organiser pour eux.

Il faut voir dans ces difficultés les raisons de l'échec de l'expérience tentée au Locle, il y a quelques années.

Avec raison, « L'Educateur » souligne qu'il faudrait envisager pour les gosses de milieux modestes, « une organisation extra-scolaire intéressante et vivante, plus directement en relation avec la vie que l'école ». Quant au corps enseignant, soucieux du bien des élèves d'abord, il ne peut envisager la semaine de 5 jours dans le cadre des 32 heures obligatoires actuellement. Supprimer la coupure indispensable du mercredi après-midi, ajouter une heure à l'horaire quotidien de quatre jours, nuirait à la santé des enfants.

Il serait cependant possible d'envisager la semaine de 5 jours avec le maintien du mercredi après-midi libre et la diminution des heures d'enseignement à 30. Genève connaît déjà une telle organisation : jeudi tout entier et samedi après-midi en liberté.

De toute manière, ne conviendrait-il pas de tenter quelques essais ?

L'expérimentation humaine en médecine

L'homme peut-il être un sujet d'expérience ? La pratique médicale pose quotidiennement ce problème ; mais dans la recherche de nouvelles techniques thérapeutiques et de nouveaux médicaments s'opposent tout particulièrement les exigences de l'efficacité et du respect du malade ou même du volontaire. Il y a quelques mois, le docteur Magnenat, privat-docent de l'Université de Lausanne et chef de clinique de l'Hôpital Nestlé, développait le sujet de l'expérimentation humaine en médecine devant la Société vaudoise de philosophie. Le texte de son exposé sera publié intégralement dans le numéro de décembre de la « Revue de théologie et de philosophie ». Nous sommes heureux de pouvoir, avec l'autorisation du comité de rédaction et de l'auteur, que nous remercions, publier quelques bonnes feuilles. On peut se procurer la revue auprès de l'Imprimerie de la Concorde.

Comme nous avons abordé dans « Domaine Public » les problèmes de la recherche pharmaceutique, nous avons choisi le chapitre qui traite de l'expérimentation des médicaments nouveaux. Les sous-titres sont de notre rédaction.

D. P.

Une nouvelle branche de la médecine

... Depuis longtemps l'expérimentation humaine est reconnue indispensable à l'étude de tout nouveau médicament. Devant le flux sans cesse croissant de drogues les plus diverses, le praticien, et souvent le clinicien, se voient débordés et ne trouvent guère le temps d'opérer un tri dans la littérature médicale ni de fonder leur appréciation sur la base d'essais cliniques rigoureux et indépendants. En face des exigences d'un public avide de pilules et constamment sollicité par la publicité pharmaceutique, le médecin n'a souvent plus la force d'opposer des arguments valables. Son esprit critique s'émousse.

Une réaction s'est manifestée dans les milieux médicaux depuis quelques années et a abouti à l'apparition d'une nouvelle branche de la médecine qui est la pharmacologie clinique.

Cette discipline a pour objet de codifier les méthodes cliniques qui permettent de préciser l'activité pharmacodynamique et la toxicité d'un médicament.

Expérimentation animale et humaine

Il est erroné de croire que l'on peut tester valablement sur un animal tous les effets d'un médicament nouveau. Il y a des variations considérables d'une espèce à l'autre qui sont dues à de nombreux facteurs sur lesquels je n'insisterai pas : absorption digestive, transformation métabolique par les tissus, élimination rénale ou hépatique, etc. Une drogue peut être inefficace chez les animaux de laboratoire qui la dégradent rapidement alors qu'elle peut avoir une action pharmacologique intéressante chez l'homme où sa biotransformation est lente. Il est probable que de nombreuses substances inactives chez l'animal se révéleraient utiles si elles étaient essayées d'emblée chez l'homme. D'autre part, certaines drogues peuvent avoir des effets opposés selon l'espèce animale testée. La morphine déprime hommes, rats et chiens ; mais excite chats, chèvres et chevaux en raison d'une sensibilité différente de l'organe cible sur lequel elle agit, en l'occurrence le cerveau.

Ces différences dans le métabolisme d'une drogue d'une espèce à l'autre expliquent pourquoi toute nouvelle substance qui paraît avoir un intérêt thérapeutique doit être testée sur l'homme précocement puisqu'en l'état de nos connaissances on ne peut prévoir avec certitude les effets pharmacologiques ou toxiques d'après les essais sur l'animal. Il en est de même de l'effet tératogène auquel la thalidomide a donné récemment une large publicité à la suite de nombreuses malformations qu'elle a déterminées sur les foetus des mères traitées par ce médicament. Il existe aussi pour cet effet tératogène de grandes variations d'espèce et l'on connaît des médicaments comme la cortisone ou les salicylates, utilisés couramment en médecine, qui déterminent des malformations dans certaines espèces animales.

Éliminer les facteurs psychologiques

La période qui suit l'étude d'un médicament sur l'animal est celle d'essais d'orientation qui doivent permettre de juger sur l'homme, par une posologie prudente et progressive, la tolérance au produit et son

champ d'application. A ce stade-là, la personnalité de l'expérimentateur et la psychologie de ses malades interviennent dans l'appréciation de l'effet du médicament. Il existe de nombreux exemples de drogues ayant suscité d'emblée un enthousiasme exagéré, fondé sur des essais d'orientation aux conclusions abusives qui ne furent pas confirmées dans la deuxième période qui est celle des essais contrôlés. Une méthode strictement expérimentale qui commence à être bien codifiée s'efforce d'éliminer les facteurs psychologiques souvent très importants qui interviennent dans l'appréciation d'un résultat.

La première étape d'un essai contrôlé consiste à préciser la question qui doit être résolue par l'essai thérapeutique. Pour cela, il faut définir à l'avance avec beaucoup d'exactitude la maladie qui fait l'objet de l'étude, les symptômes et les signes à partir desquels le médicament sera testé et les patients que l'on veut choisir (sexe, âge).

La constitution de groupes homogènes

Il faut ensuite répartir ces malades en deux groupes homogènes permettant de comparer entre eux ceux qui recevront le médicament et ceux qui ne le recevront pas. Pour constituer ces groupes, on peut :

1. soit se fier au hasard, dont les lois font l'objet de la statistique. Par cette façon de faire, les causes d'erreur ne sont pas supprimées mais standardisées et leur fréquence probable peut être estimée avec exactitude ;
2. soit grouper les patients par paires en les sélectionnant au début de l'expérience par leur similitude. Cette méthode permet apparemment de former des groupes homogènes de paires différentes entre elles, mais il est toutefois difficile, sinon impossible, d'apparier deux malades vraiment homologues ;
3. soit donner à chaque patient successivement le médicament à tester et une substance de référence. Dans cette technique de permutation croisée, le malade sert ainsi de propre contrôle à lui-même. Cette méthode excellente n'est valable que pour les affections chroniques où les variations attendues dans le temps sont moindres que les variations entre les patients eux-mêmes.

L'effet placebo

Au groupage des malades correspond le choix d'une substance de référence à laquelle on doit comparer l'effet du médicament à tester. Il peut s'agir d'une substance active d'effet connu ou d'une substance inerte appelée « placebo ». Par son étymologie, le placebo est une substance administrée au malade pour lui plaire, c'est-à-dire pour masquer une abstention thérapeutique qu'il ne comprendrait pas. Cette définition implique une notion de tromperie qui ne correspond pas à la réalité. En effet, un placebo est capable de produire chez un grand nombre de patients des effets thérapeutiques réels. Toute drogue comporte deux sortes d'activités : une activité pharmacologique, le plus souvent mise en évidence par l'expérimentation animale, et une activité appelée « effet placebo » qui dépend de facteurs psychologiques multiples, propres au genre humain.

Si le placebo n'a pas d'activité pharmacologique réelle, il produit tout de même un certain effet qui dépend de l'emballage, du prix, de sa couleur ou de son goût et surtout de l'assurance avec laquelle le médecin le prescrit. Un effet placebo intervient dans 35 % des patients qui sont traités par des substances totalement inactives. On a pu déterminer qu'une population était constituée de 69 % d'individus placebo-réacteurs, occasionnels ou constants, et de 31 % de sujets ne se laissant jamais abuser par une drogue pharmacologiquement inactive. Ce sont surtout les individus qui se portent volontaires pour les expériences qui sont particulièrement sensibles à un effet placebo.

Cet effet placebo est particulièrement net dans la sédation de troubles subjectifs ou fonctionnels. Dans les céphalées, l'effet placebo est présent dans 62 % des cas ; mal de mer : 58 % des cas ; migraines : 32 % ; douleurs diverses : 28 % ; toux : 41 % ; angine de poitrine : 18 % ; hypertension : 17 % ; rhumatisme : 49 % ; grippe : 45 %.

Encore plus intéressant est le fait que les placebos sont également capables d'avoir des effets secondaires de type fonctionnel mais aussi organiques. On note par exemple des nausées (jusqu'à 20 %), des céphalées (jusqu'à 50 %), une sécheresse de la bouche (jusqu'à 40 %), des vertiges (jusqu'à 66 %), de la somnolence (jusqu'à 50 %) dans des essais avec des placebos.

Il faut donc admettre que le placebo est capable de produire certaines modifications organiques. Il intervient probablement au niveau du diencéphale par un mécanisme encore inconnu. Ces exemples nous montrent la difficulté de fonder un jugement sur la valeur réelle des innombrables médicaments qui nous sont proposés pour calmer les douleurs, les céphalées, les migraines, les insomnies, etc. L'effet pharmacologique de ces médicaments n'est qu'à peine supérieur à l'effet placebo de substances inertes.

Pierre Magnenat.

Conformément aux prévisions

Budget de la Confédération, déficit : 369 millions. Budget de l'Etat de Vaud : 15 millions. Déficit à Genève, déficit à Fribourg.

La bataille pour les augmentations d'impôts s'engage mal ; faut-il prévoir des centimes additionnels ou revoir les privilèges accordés ? Comme à Genève, on marche vers une impasse.

Le coût de la vie continue à grimper. M. Schaffner commentant les dernières hausses des produits agricoles déclare qu'elles ne provoqueront pas d'inflation, car le renchérissement est une arme anti-inflationniste (sous-entendu : à la condition qu'il entame le pouvoir d'achat des salariés !).

Les étudiants, à Genève, descendent dans la rue : pas de locaux suffisants. A Lausanne : un seul étage de la nouvelle Clinique Nestlé peut être exploité, faute de personnel infirmier.

Bientôt, nous serons au pied du mur des vraies difficultés.

Le conférencier colporteur

Les Bernois non-conformistes peuvent se « défouler » dans une cave littéraire située au 37 de la rue des Seigneurs (Junkerngasse), non loin de la Maison de Wattenwyl où le Conseil fédéral reçoit ses hôtes. Des conférences y sont données sur des sujets variés et parfois fort peu orthodoxes.

Le 22 octobre, l'écrivain Walter Matthias Diggelmann, qui avait signé sa nouvelle œuvre « Die Hinterlassenschaft » (L'héritage) dans une librairie de Berne, y répondait aux questions de ses lecteurs. Or, le matin même, le responsable de l'organisation était invité à préciser si Diggelmann était en possession d'une patente de colporteur (articles 49, 50 et 52 de la loi cantonale du 9 mai 1926 sur le colportage) ! L'autorité renonça à intervenir lorsqu'elle apprit que l'auteur zuricois ne toucherait ni honoraires, ni frais de déplacement !

Encore un de ces exemples qui prouve que n'importe quel arbitraire est possible avec les lois et les règlements.

Vous présentez un livre : êtes-vous en ordre avec la loi sur le colportage ?

M. Louis Guisan et la C.P.S.

Le conseiller d'Etat libéral vaudois qui a annoncé sa démission pour la fin de la présente législature, entretenait déjà de bonnes relations avec la presse puisqu'il préside la Correspondance politique suisse (C.P.S.), agence d'information dont le siège est à Berne. Autrefois, cette agence portait le nom de « Presse suisse moyenne ». Elle alimente les petits journaux notamment en commentaires sur la politique fédérale. Son orientation à droite est bien connue.

Notre référendum : les résultats

Questions	Nombre de points	Nombre de 10	Nombre de 1	Rang pour les lecteurs	Rang pour 9 collaborateurs de D.P.
Création d'un hebdomadaire syndical romand unique	773	20	12	4	2
Investissements dans la recherche pédagogique	772	9	6	5	7
Politique d'assimilation des travailleurs étrangers	662	8	9	6	5
Révision de l'A.I.	650	5	4	7	9
Aide des cantons confédérés au Jura autonome	556	18	43	10	6
Révision de la fiscalité des personnes morales, notamment des holdings	824	15	8	2	4
Mise en place des instruments d'une planification	867	35	17	1	1
Fonds d'investissement syndical	818	12	6	3	3
Congé-éducation	649	2	7	8	10
Maison de la culture	591	6	18	9	8

Ce référendum était pour nous une expérience. Ça donnerait ce que ça donnerait. Mais nous le disions avec quelque inquiétude. Les faiblesses de l'exercice ne nous échappaient pas. D'abord cette liste était fort limitative. Ce n'était pas « un plan pour la Suisse ». Nous n'y avons pas fait figurer le développement des Universités ou la recherche scientifique qui pourtant nous tiennent à cœur. Nous avons choisi surtout les idées qui nous étaient propres, défendues dans D.P. Et puis, nous savions qu'un classement par points de 10 à 1 risquait, aux yeux de quelques-uns, de sentir son pédant. Ou encore, les questions étaient d'inégale importance ; certaines en impliquaient d'autres ; un plan suppose une politique envers les travailleurs étrangers, par exemple. Voilà pour les imperfections. Mais l'expérience a été fort instructive.

La participation

Nous avons reçu 130 réponses. Si l'on songe que nous n'avons consacré qu'une colonne d'un seul numéro pour lancer ce référendum, que le délai de réponse était bref, c'est une très bonne participation. Répartition géographique : Vaud 79, Genève 14, Neuchâtel 14, Suisse allemande 15 (dont 5 à Zurich et 5 à Berne), Fribourg 3, Valais 2, Jura 2, étranger 1. 110 hommes, 20 femmes.

Les âges : moins de 20 ans : 2 ; de 20 à 30 : 22 ; de 30 à 40 : 41 ; de 40 à 50 : 30 ; de 50 à 60 : 11 ; plus de 60 : 14 (sans indication : 10).

Large éventail professionnel ; mais les trois quarts des participants appartiennent à ce qu'il est convenu d'appeler les cadres.

Est-ce un moyen d'expression ?

Si les gens en place et en vue, les magistrats par exemple, se sont gardés de répondre : prudence ou suroccupation, beaucoup de lecteurs l'ont fait avec un visible plaisir. La démocratie directe ne nous demande jamais que de ratifier ; elle exige le oui ou le non ; elle ne nous demande jamais d'exprimer des projets ou d'établir des choix. Aussi le citoyen est-il dans l'impossibilité de faire connaître ses préférences, si ce n'est par l'intermédiaire épuisant de l'appareil d'associations diverses.

Or il serait indispensable de pouvoir mesurer périodiquement la force numérique de certaines idées.

Cette modeste expérience nous a convaincus qu'il faudrait organiser une démocratie directe de la consultation qui serait fort différente de la démocratie directe de ratification que nous connaissons.

Quelques remarques

Un choix significatif, et il fut pour nous une surprise, c'est celui du tiercé de tête : la planification, le régime fiscal des personnes morales, le fonds d'investissement syndical. Et pourtant les participants ne sont pas, visiblement, des économistes. Mais la conviction s'impose que les efforts politiques actuels seront vains sans une emprise sur l'économie.

Autre surprise, le succès de l'hebdomadaire syndical. Après la planification, c'est l'idée qui attire le plus de 10. Pour le 15 % des participants, c'est même le problème n° 1.

La question jurassienne est celle qui divise le plus. Le 47 % des participants répond de manière extrême : soit 10, soit 1. C'est la question qui attire le plus de 1 (le 1/3 des participants), mais elle est aussi une de celles qui reçoivent le plus grand nombre de 10.

Enfin, bien visiblement, les sujets culturels qui ferment la marche aux 8^e et 9^e rangs ne soulèvent aucune hostilité : tout simplement ils sont jugés moins essentiels.

Les suggestions complémentaires de nos lecteurs sont elles aussi fort intéressantes. Nous les analyserons dans notre prochain numéro.

Réforme pénitentiaire

Documentaire passionnant que celui présenté par la Télévision romande, jeudi passé, sur le système pénitentiaire romand. Des visages poignants tel que celui de ce réclusionnaire, condamné à vie pour meurtre et torturé physiquement, moralement, par ces murs et ces barreaux qui l'étouffent. Ou la vision du cachot dans lequel le condamné avait passé, au total, six mois !

Un concordat intercantonal romand permettra d'améliorer les conditions de détention et de rééducation des détenus. Il prévoit notamment la création de maison d'éducation au travail et la séparation des récidivistes, qui ont déjà subi des condamnations, et des délinquants primaires, qui n'ont encore jamais été condamnés et sur lesquels l'influence des vieux chevaux de retour est souvent si néfaste. M. Guisan, chef du Département vaudois de justice et police, a souligné que ces réformes étaient prévues par le projet de révision du Code pénal suisse. En fait, le code du 21 décembre 1937, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1942, obligeait déjà les cantons à créer de tels établissements et il ordonnait à cet effet un délai de vingt ans (art. 382 et suivants), délai que pratiquement aucun d'entre eux n'a respecté et qui a, dès lors, été prolongé au 31 décembre 1966 au plus tard.

Mais ce concordat devra encore, pour entrer en vigueur, être ratifié par les Parlements cantonaux. Les mesures de rééducation des détenus entraîneront de nouvelles dépenses. Aussi, au 31 décembre 1966, rien ne sera prêt, soyons-en sûrs. Un nouveau délai sera accordé. Aucun groupe de pression ne veut prendre cette cause en main. La rééducation et la dignité humaine peuvent attendre, sans troubler notre bonne conscience pharisienne.

Pour la première place

Le quotidien « Blick », dont le premier numéro a paru en octobre 1959, annonçait récemment à ses 150 000 lecteurs qu'il aurait bientôt le plus fort tirage de la presse suisse. Le détenteur actuel de ce rang d'honneur, le « Tagesanzeiger » de Zurich (tirage supérieur à 167 000 exemplaires), ne semble pas désireux de se laisser détrôner et a lancé une campagne publicitaire pour accroître sa diffusion. La lutte est

ouverte. Qui triomphera, du journal de famille zuricois, style « Feuille d'Avis de Lausanne », et de la feuille spécialisée dans les gros titres et les scandales ?

Nous donnons « Blick » gagnant, à coup sûr. C'est le seul journal dont la formule soit adaptée à une diffusion intercantonale.

« Blick », qu'on voulait exclure de l'enceinte de l'Exposition nationale, premier journal suisse !

Deux rapports très attendus

La commission fédérale chargée de lutter contre les abus des cartels a étudié trois sujets, poussant l'enquête avec vivacité, selon la méthode des hearings qu'utilisent les commissions américaines (on se souvient du rapport Kefauver sur les prix des médicaments) appliquant la législation anticartel. Ces trois sujets sont la formation des prix : dans le commerce de la bière, dans la construction, dans les commerces pharmaceutiques. Les deux premiers rapports (bière et construction) sont prêts. On attend avec impatience qu'ils tombent dans le domaine public.

Hélas, c'est chez nos voisins

Simultanément, la France et l'Allemagne révisent les lois qui définissent la présentation des bilans des sociétés.

La loi allemande rend obligatoire une tenue des comptes qui, chez nous, n'est le fait que de l'exception Landis et Gyr, c'est-à-dire une comptabilité qui renseigne exactement sur la marche de l'entreprise. L'utilisation des bénéfices est également définie. La nouvelle loi tend notamment à restreindre la création de réserves **latentes** et à faciliter les affectations aux réserves **ouvertes**. Non seulement l'information des actionnaires y gagnera beaucoup, mais la clarté fiscale aussi.

Mais c'est en Allemagne...

A nos lecteurs

L'expédition des numéros 40 et 41 a été perturbée pour quelques-uns de nos lecteurs, les nouveaux abonnés et ceux qui, récemment, changèrent d'adresse ; pour la deuxième fois, la maison qui nous livre les plaques-adresses n'a pas respecté les délais, de loin pas. Nous nous excusons infiniment auprès de ceux qui ont cru à une défaillance de notre administration. Désormais, l'adressage est en ordre ; si quelque mauvais acheminement subsistait, nous vous serions reconnaissants de nous le signaler.

La propagande en faveur de D.P. par nos lecteurs eux-mêmes s'intensifie. Plusieurs ont saisi le prétexte de notre référendum pour nous envoyer plusieurs « adresses utiles ». Merci. Nous avons été fort sensibles aussi aux encouragements reçus à la même occasion.

Les rappels pour les abonnements échus seront envoyés prochainement, avec un bulletin de versement. Malgré l'augmentation de toutes choses, notre prix d'abonnement reste inchangé : 12 francs. Pas de hausse en deux ans. Nous ne prétendons, on le sait, à aucun bénéfice. Nous préférons améliorer nos ressources par une plus large diffusion plutôt que par des abonnements renchérissés. Avec la demande de renouvellement, nous offrirons à nos lecteurs la possibilité de renforcer l'audience de « Domaine Public ». Nul doute qu'ils y feront bon accueil.